

Département de la MAYENNE ----- ARRONDISSEMENT de MAYENNE SIAEPAC de Fontaine Rouillée ----- Date de la convocation 3 mars 2026 -----	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2026 Le douze mars deux mil vingt-six, vingt heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de LASSAY-LES-CHATEAUX, sous la présidence de M. ALLAIN, Président. <i>Etaient présents</i> : MM. ALLAIN, RAILLARD, SAINT-ELLIER, RIOULT, LEFEBVRE, ROULLAND, LAUNAY, COISNON, Mmes TEROITIN et GESLIN <i>Etaient absents excusés</i> : Mme CONNEAU, MM. DELAUNAY, RIGOUIN, PILLAERT <i>Etaient absents</i> : M. LANDAIS, Mmes BORDERIE, MOREAU
Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 15, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical, M. RIOULT, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

EAU ET ASSAINISSEMENT – BUDGETS PRIMITIFS 2026– APPROBATION
N°2026/04

Vu le compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

Vu le compte administratif 2025,

Vu la décision du Comité Syndical d'affecter les excédents de fonctionnement 2025,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2026 au niveau du chapitre sans opération pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

APPROUVE les annexes insérées dans ces budgets définissant notamment le détail du chapitre 65 de ces budgets.

Les différents budgets sont équilibrés en dépenses et en recettes comme suit :

Budget eau :

- Section investissement : 314 139.58 €
- Section fonctionnement : 958 609.81 €

Budget assainissement :

- Section investissement : 630 354.62 €
- Section de fonctionnement : 695 806.53 €

Vote : pour : 10 – contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
 le 26 mars 2026,
 Le Président,

Constant ALLAIN.

